



Le Président

**DES PROPRIETAIRES ET COPROPRIETAIRES
DU PAYS DE SAINT-LOUIS
ANTENNE A ALTKIRCH ET A SIERENTZ
12 RUE DES VIGNES
68730 RANSPACH-LE-BAS**

**Monsieur le Député du groupe
Renaissance, Modem, LR,
Horizon, Indépendants
Assemblée Nationale
75000 PARIS**

Saint-Louis le.25 septembre 2023,

Internet : www.cercleproprietaires.com
E-Mail : cercledesproprietaires@wanadoo.fr

Monsieur le Député,

Dans le cadre de notre premier colloque à l'Assemblée Nationale avec le CERCLE NATIONAL DES PROPRIETAIRES DE FRANCE, nous nous sommes fixés comme objectif la création d'une commission regroupant les parlementaires de divers groupes politiques soucieux de l'amélioration de la qualité du logement du locataire et du propriétaire bailleur.

Réflexion sur le 3^{ème} colloque sur le thème du propriétaire, que chaque élu du peuple et Ministère devra se poser, et ceci dans le cadre d'un échange national.

La loi énergétique telle qu'elle est proposée entraine une multitude de contraintes et aussi un appauvrissement de l'immobilier suite au manque de concertation. Si le gouvernement continu à maintenir sa position actuelle, le CERCLE a l'obligation d'avertir de la dégradation de l'immobilier. Il avait averti le précédent Ministre Olivier KLEIN sans grand succès et les faits d'aujourd'hui prouvent notre vision.

Notre rôle de CERCLE Local et National est de convaincre le groupe politique de se concerter sur ce dossier épineux, un diagnostic à revoir et la loi sur la rénovation énergétique. Rappelons simplement que toutes les régions de France ne peuvent pas suivre la directive gouvernementale, donc automatiquement il y aura discrimination entre les différents propriétaires bailleurs. La révision de la loi devra tenir compte d'une liberté de rénovation et non d'une obligation forcée suivie d'un manque de logement pour les locataires précaires.

La rénovation énergétique obligatoire entrainera un désordre immobilier considérable en commençant par certains locataires ne trouvant plus de logement à bas prix.

Ce sont quelques réflexions que chacun a pu faire sans avoir besoin d'une étude, d'un diagnostic global qui ne fait qu'une dépense supplémentaire aux nombreuses taxes en place. En plus, si l'assemblée générale des copropriétaires vote pour une rénovation, un autre diagnostic sera effectué.

L'isolation par l'extérieur n'est pas possible pour certains immeubles historiques et de nombreuses régions sont touchées par cette situation.

Comment expliquer aux copropriétaires d'un immeuble de plusieurs étages ou d'une tour, la coupure de la chaudière individuelle à gaz et le remplacement par quoi ?

Toutes les copropriétés ne pourront pas installer une pompe à chaleur.

Dans les grandes centrales de chauffe, ne plus pouvoir utiliser la chaudière à gaz ou au mazout engendre des modifications et l'installation par une pompe à chaleur qui n'arrivera pas à suivre lors d'un hiver rigoureux. Soit l'installation d'un forage profond pour recueillir l'eau chaude, ces forages multiples entraîneront des conséquences et un désordre écologique dans le sol. Le forage en Alsace a créé de fâcheuses conséquences.

Réflexion économique :

La dépense pour une rénovation énergétique telle qu'elle est proposée a aussi des contraintes sur le budget de certains copropriétaires.

La petite investiture immobilière n'arrivera jamais à combler le budget de cette dépense.

Il y a des propriétaires qui ont investi dans l'immobilier pour avoir une garantie de revenu supplémentaire pour la rente. Or, que ce passe t'ils ils devront faire un crédit à l'Age de la retraite pour éviter une vente forcée à bas prix.

La hausse de la taxe foncière est une situation qui freine l'investissement immobilier.

Pour ne pas détruire complètement l'immobilier le CERCLE propose à BERCY une mesure draconienne réinstaurer une participation active pour ceux qui sont exonéré de la participation aux frais pour la construction et la rénovation des bâtiments public, des salles de sport, des piscines, des transports publics trains et bus.

Cette proposition de sagesse est soutenue par divers maires.

Le CERCLE souhaite l'abolition de la CSG, RDS, PNO et une baisse de la taxe foncière.

Il propose la remise en place de l'assurance loyer impayés « GRL » supprimé par Me la Ministre DUFLOT pour garantir le droit au logement pour les cas sociaux.

Par le biais de ce colloque les Députés et le CERCLE espère tenir compte de la réalité financière et économique de la France. La synthèse des conclusions parviendra aux députés absents et au gouvernement.

En accord avec le Président Marc MAURER du Cercle National des propriétaires de France, le Cercle vous **propose** deux dates :

Colloque n°2 locatif et aide au locataire AN Le lundi 02.10.23 ou

Le mardi 03.10.23 à 10h15 ou 14 h

Assemblée Générale à SAINT-LOUIS

Le jeudi 16.11.23 à 18h30 au Foyer à Bourgfelden

Colloque n° 3 rénovation énergétique AN Le lundi 27.11.23 ou

Le mardi 28.11.23 à 10h15 ou 14 h

Très cordialement

Président Marc MAURER

8 rue de la Pyramide

68128 VILLAGE NEUF

E-Mail : proprietairesdefrance@orange.fr

Vice-président du Cercle National des Propriétaires de France

Président du Cercle des Propriétaires du H-R

Gilbert SPERY

Copie à divers groupes politiques